

## Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

### Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 15 mars 2018  
 Nombre de membres 45  
 Présents : 29 – Pouvoirs 8  
 Votants : 37

Vote : 37  
 Pour : 37  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : **30/03/2018**  
 et publication du **30/03/2018**.

#### Présents (29) :

Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, Solange CARRE, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gwénaél de SAGAZAN, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Béatrice PAVY-MORANCAIS, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jean-Louis YVERNAULT.

#### Pouvoirs (8) :

Jean-Paul BEAUDOUIN à Yveline LIMODIN, Jean-Pierre CHEREAU à Jacques LAUZE, Gérard CROISEAU à Régis VALLIENNE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Claude JAUNAY à Laurent HUBERT, Christophe LIBERT à Jean-Claude BOIZIAU, Carine MENAGE à Georges BITOT, Jacky VIRLOUVET à Jean-Michel CHIQUET.

#### D20-22-03-2018 : Animation du Plan Climat – Plan de financement LEADER

Monsieur le Président propos aux membres du comité syndical de solliciter les fonds européens pour le financement du Plan Climat énergie territorial.

Budget prévisionnel		Plan de financement	
Nature des dépenses	Montant TTC	Nature des ressources	Montant TTC
Salaire chargée de mission (CDD d'1 an et 4 mois)	40 022,85 €	ADEME - Ingénierie	7 920,00 €
Frais de structure (forfait de 15%)	6 003,43 €	ADEME - Actions	244,80 €
Dépenses liées à l'organisation de	1 497,80 €	LEADER	29 854,46 €
		Autofinancement	9 504,82 €
<b>TOTAL des dépenses</b>	<b>47 524,08 €</b>	<b>TOTAL des ressources</b>	<b>47 524,08 €</b>

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement du Plan Climat Energie Territorial autorise le Président à solliciter les subventions, à signer toute pièce à intervenir et décide de supporter l'autofinancement qui serait généré par une baisse de cofinancement externes inférieurs au prévisionnel.

Fait à Vaas  
 Les jour, mois et an susdits  
 Suivent les signatures



Le Président  
 Régis VALLIENNE